



MAIRIE de RESSONS-LE-LONG



La Vache Noire – Montois – Cheneux – La Montagne – Mainville – Gorgny – Pontarcher

COMPTE RENDU

Séance	CONSEIL MUNICIPAL
Date-Heure	22/06/2015 à 19h00
Lieu	Mairie
Session	Publique
Référence	CM-CR-2015-05
Etat du document	-

Présents	Nicolas Rébérot Bertrand Pointier Patricia Lucot arrive à 19h35 Eric Debosque Nathalie Faccioli Viviane Cendra	Dominique van Zuilen Antoine Ferté Francis Hutin Marc Guérin Nadège Boin Benjamin Dubois
Absente excusée	Laure Médot, Patricia Lucot jusqu'au 131	
Absentes	Christine Franse, Silvie Szczuka	
Procurations	Patricia Lucot à Eric Debosque, Laure Médot à Bertrand Pointier	
Secrétaire de séance	Viviane Cendra	
Début de la séance	19 h 00	
Fin de la séance	22 h 15	

Conseillers en exercice :	15
Conseillers présents :	12 (13 à compter du point 131)
Conseillers votants :	13

Date de la convocation du Conseil Municipal : 17 juin 2015
Date d'affichage : 17 juin 2015

MENTION D’AFFICHAGE

Monsieur le Maire, soussigné, certifie que le compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal en date du mardi 13 avril 2015, a été affiché par extrait à la porte de la Mairie, le lundi 20 avril 2015 dans les conditions prévues à l'article L2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

CONVOCATION

Le 17 juin 2015, nous, Nicolas REBEROT, Maire de Ressons le Long, avons convoqué le Conseil Municipal en séance ordinaire pour le lundi 22 juin 2015 à 19h00, en salle du conseil municipal.

PROCES-VERBAL

Le Conseil Municipal de Ressons le Long, légalement convoqué, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, en séance ordinaire, le lundi 22 juin 2015 à 19h00, sous la présidence de Monsieur Nicolas REBEROT, Maire.

Ordre du jour

A l'unanimité des voix, le Conseil Municipal approuve sans observation, ni modification, le procès-verbal des délibérations prises en séance du 13 avril 2015.

Avant d'aborder l'ordre du jour, Monsieur le Maire propose à l'assemblée de nommer le secrétaire de séance en application de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

A l'unanimité des voix, le Conseil Municipal désigne Viviane CENDRA, pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

1 – Urbanisme

- 11 – Ventes de terrains
- 12 – Ecoquartier
 - 121 – CRACL 2014
 - 122 – Avenant n° 4
 - 123 – Indemnisations éviction
- 13 – PLU
 - 131 – Etat de la révision n°1 du PLU
 - 132 – Servitude T1

2 – Finances

- 21 Subventions
 - 211 – CTO
 - 212 – FNADT
 - 213 – USEDA Gaz
- 22 – Budget M14
 - 221 – DBM 1
 - 222 – Mise à jour de l'actif
- 23 – Contrat transport collectif « les coccinelles »

3 – Intercommunalité

- 31 – Convention ADS
- 32 – RPQS SERVA 2014
- 33 – FDS 2016

4 – Affaires générales

- 41 – Transactions Desgrippes et MIB
- 42 – Emplois
 - 421 – Création de postes
 - 422 – MAJ du tableau des effectifs
 - 423 – Mise à disposition
- 43 – Autorisation de défrichement

5 – Divers

PROJETS DE DÉLIBÉRATIONS

Rapporteur	N°	Intitulé		Vote de la délibération
Nicolas REBEROT	20150622-067-01	Examen DIA	Pour Contre Abstention Ne prend pas part au vote	13 0 0 0 A l'unanimité
Nicolas REBEROT	20150622-068-02	Examen des décisions prises dans le cadre des délégations au Maire	Pour Contre Abstention Ne prend pas part au vote	13 0 0 0 A l'unanimité
Nicolas REBEROT	20150622-069-03	Vente du terrain ZH25	Pour Contre Abstention Ne prend pas part au vote	14 0 0 1 A l'unanimité
Nicolas REBEROT	20150622-070-04	Vente des terrains ZH51 et ZH 111	Pour Contre Abstention Ne prend pas part au vote	13 0 0 0 A l'unanimité
Nicolas REBEROT	20150622-071-05	CRACL 2014 écoquartier	Pour Contre Abstention Ne prend pas part au vote	13 0 0 0 A l'unanimité
Nicolas REBEROT	20150622-072-06	Avenant n°4 - écoquartier	Pour Contre Abstention Ne prend pas part au vote	13 0 0 0 A l'unanimité
Nicolas REBEROT	20150622-073-07	Indemnisations fin de bail - écoquartier	Pour Contre Abstention Ne prend pas part au vote	13 0 0 0 A l'unanimité
Nicolas REBEROT	20150622-074-08	Servitude T1 - PLU	Pour Contre Abstention Ne prend pas part au vote	13 0 0 0 A l'unanimité
Nicolas	20150622-075-09	Demande de subvention CTO	Pour	13 A l'unanimité

REBEROT			Contre Abstention Ne prend pas part au vote	0 0 0	
Nicolas REBEROT	20150622-076-10	Demande de subvention FNADT	Pour Contre Abstention Ne prend pas part au vote	13 0 0 0	A l'unanimité
Nicolas REBEROT	20150622-077-11	Demande de subvention USEDGA gaz	Pour Contre Abstention Ne prend pas part au vote	13 0 0 0	A l'unanimité
Nicolas REBEROT	20150622-078-12	Décision modificative n°1 M14	Pour Contre Abstention Ne prend pas part au vote	13 0 0 0	A l'unanimité
Bertrand POINTIER	20150622-079-13	contrat transport scolaire « les coccinelles »	Pour Contre Abstention Ne prend pas part au vote	13 0 0 0	A l'unanimité
Nicolas REBEROT	20150622-080-14	Tableau des tarifs municipaux	Pour Contre Abstention Ne prend pas part au vote	13 0 0 0	A l'unanimité
Nicolas REBEROT	20150622-081-15	Suppression de l'abattement spécial à la base	Pour Contre Abstention Ne prend pas part au vote	13 0 0 0	A l'unanimité
Nicolas REBEROT	20150622-082-16	Convention ADS - modificatif	Pour Contre Abstention Ne prend pas part au vote	13 0 0 0	A l'unanimité
Nicolas REBEROT	20150622-083-17	Programmation FDS 2016	Pour Contre Abstention Ne prend pas part au vote	13 0 0 0	A l'unanimité
Nicolas REBEROT	20150622-084-18	Transaction Desgrippes - pénalités de retard	Pour Contre Abstention Ne prend pas part au vote	13 0 0 0	A l'unanimité
Nicolas REBEROT	20150622-085-19	Création de postes et mise à jour du tableau des effectifs	Pour Contre Abstention Ne prend pas part au vote	13 0 0 0	A l'unanimité
Nicolas REBEROT	20150622-086-20	Mise à disposition	Pour Contre Abstention Ne prend pas part au vote	13 0 0 0	A l'unanimité
Nicolas REBEROT	20150622-087-21	Autorisation de défrichement de terrain	Pour Contre Abstention Ne prend pas part au vote	13 0 0 0	A l'unanimité
Nicolas REBEROT	20150622-088-22	RPQS SPA 2014	Pour Contre Abstention Ne prend pas part au vote	13 0 0 0	A l'unanimité
Nicolas REBEROT	20150622-089-23	Convention le Relais – pose de borne	Pour Contre Abstention Ne prend pas part au vote	13 0 0 0	A l'unanimité

Objet : Examen des déclarations d'aliéner – n°2015-067-01

RAPPORTEUR : Monsieur le Maire

Monsieur le Maire présente à l'assemblée la DIA parvenue depuis le dernier conseil municipal :

Le Maire a renoncé au droit de préemption pour cette vente, en l'absence de projet communal sur ce bien.

Objet : Examen des décisions prises dans le cadre des délégations au Maire – n°2015-068-02

Rapporteur : Monsieur le Maire

Le Conseil Municipal prend note de la décision suivante :

- A) Décision n°2015-061 du 16/04/2015 : état des dépenses 2014 refacturées au SIVOS
- B) Décision n°2015-062 du 17/04/2015 : marché relatif aux contrôles de raccordement au réseau d'assainissement
- C) Décision n°2015-063 du 20/04/2015 : signature de convention avec la CCPVA
- D) Décision n°2015-064 du 20/05/2015 : perception pour placement chien errant dans lieu de dépôt
- E) Décision n°2015-065 du 13/06/2015 : décision sur déclaration d'intention d'aliéner
- F) Décision n°2015-066 du 19/06/2015 : décision RODP gaz pour 2015

1 – URBANISME

11- Ventes de terrains

Objet : Vente du terrain ZH25 n° 2015-069-03

Rapporteur : Nicolas REBEROT

Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité décide

- De permettre la vente de la parcelle ZH 25 de nature jardin enclavé au prix de 9.50€/m² ;
- D'autoriser le Maire à signer l'acte notarié et intervenir pour toutes les formalités afférentes.

Objet : Vente des terrains ZH51 et ZH 111 n° 2015-070-04

Rapporteur : Nicolas REBEROT

Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité décide

- De permettre la vente des parcelles ZH 51 et ZH 111 de nature bois au prix de 3 739 €/ha;
- D'autoriser le Maire à signer l'acte notarié et intervenir pour toutes les formalités afférentes.

12 - Ecoquartier

121 – CRACL 2014

Objet : CRACL 2014 écoquartier – n°2015-071-05

Rapporteur : Monsieur le Maire

La commune de Ressons le Long a décidé de la mise à l'étude de la construction d'un écoquartier au nord du centre-bourg.

En application des articles L 300.4 et R 321.1 et suivants du Code de l'Urbanisme, la SEDA s'est vue confier la réalisation de l'opération par une convention de concession approuvée le 10 février 2010 et notifiée le 19 mars 2010 pour une durée de 9 ans. Cette durée a été prorogée jusqu'au 31 décembre 2025 par avenant en date du 30 juin 2014

Conformément au traité de concession, il est présenté ce jour le Compte Rendu Annuel à la Collectivité pour l'année 2014 (CRACL) au Conseil Municipal, pour approbation.

Le montant de la participation présenté dans le cadre de ce CRACL se décline comme suit :

- 736 828 € au titre d'une participation d'équilibre.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité

Décide à l'unanimité :

- d'approuver le CRACL 2014
- d'autoriser le maire à signer tous les documents nécessaires à cet effet.

122 – Avenant n° 4

Objet : Avenant n°4 - écoquartier – n°2015-072-06

Rapporteur : Monsieur le Maire

Le Conseil Municipal,

Vu la concession d'aménagement approuvée en date du 10 février 2010,

Vu le projet d'avenant n°4 au traité de concession.

Décide à l'unanimité :

- de modifier les tranches annuelles de versement de la participation de la collectivité et de verser la somme de 10 000 € pour l'année 2015, le complément de cette annuité sera réparti sur les années suivantes.
- d'autoriser le maire à signer tous les documents nécessaires à cet effet.

123 – Indemnités d'éviction

Objet : Indemnités de fin de bail - écoquartier – n°2015-073-07

Rapporteur : Monsieur le Maire

Dans le cadre du projet d'écoquartier, la commune est amenée à acquérir des terrains.

Plusieurs de ces terrains agricoles sont impactés par le chantier et doivent faire l'objet d'une indemnité d'éviction conformément au barème départemental.

Il n'y aura pas de dégâts de récolte à indemniser dans la mesure où la fin du cycle cultural sera attendue avant toute intervention sur le terrain.

Considérant que le barème départemental établit l'indemnité d'éviction à 8 458 €/ha

Considérant que la surface concernée est de 4 ha 30 a (5ha20a – 0ha90a)

Un relogement partiel permet de diminuer les indemnités d'éviction.

Il sera attribué aux exploitants en place l'indemnité de 8 458 €/ha dans la limite de 04 ha 30 ca soit 36 376 €.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte à l'unanimité les propositions reprises ci-dessus et charge le maire de signer les documents afférents.

13 – PLU

131 – Etat de la révision n° 1 du PLU

Le Maire informe le conseil municipal de l'état d'avancement de la révision n°1 du PLU. La commission s'est réunie avec le bureau d'étude GEOGRAM

132 – Servitude T1

Objet : Servitude T1 - PLU – n°2015-074-08

Rapporteur : Monsieur le Maire

Le Maire informe le conseil municipal que le territoire communal est concerné par une servitude dite « T1 » liée à la présence de l'ancienne voie ferrée de Rochy-condé à Soissons. Cette voie a fait l'objet d'un déclassement en raison de l'absence d'utilisation depuis de nombreuses années. Toutefois, la servitude est toujours applicable alors qu'elle ne présente plus aucun intérêt.

C'est pourquoi il est proposé de demander le retrait de cette servitude auprès des services compétents.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, demande le retrait de cette servitude T1 sur le territoire communal.

2 – FINANCES

21 – Subventions

211 – CTO

Objet : Demande de subvention CTO – n°20150622-075-09

Rapporteur : Nicolas REBEROT

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide de demander une subvention à la région au titre du Contrat territorial d'objectif pour les travaux pour les travaux de la Tranche 1 (Nord) de l'écoquartier.

212 – FNADT

Objet : Demande de subvention FNADT – n°20150622-076-10

Rapporteur : Nicolas REBEROT

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, sollicite le FNADT pour son projet :
d'écoquartier – Travaux de la Tranche 1 (nord)

213 – USEDA Gaz

Objet : Demande de subvention USEDA Gaz – n°20150622-077-11

Rapporteur : Nicolas REBEROT

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide de demander une subvention à l'USEDA pour les travaux de transformation d'alimentation en énergie de la Mairie.

S'engage à prendre en charge la part non couverte par la subvention.

22 – Budget M14

221 – DBM 1

Objet : Décision modificative n°1 M14 – n°2015-078-12

Rapporteur : Monsieur le Maire

Monsieur le maire propose au conseil municipal d'autoriser la décision modificative suivante au budget de l'exercice 2015 (la présente décision modificative est votée au chapitre pour la section de fonctionnement et à l'opération pour la section investissement) :

Section de Fonctionnement

DEPENSES			
Chapitre	Article	Désignation	Montant
011	60621	Combustibles	- 4 000 €
011	60613	Chauffage urbain	1 000 €
022	022	Dépenses imprévues	3 000 €
67	6748	indemnités éviction exploitants	37 000 €
RECETTES			
Chapitre	Article	Désignation	Montant
77	7788	Refacturation indemnités éviction	37 000 €

Section d'Investissement

DEPENSES			
Opération	Article	Désignation	Montant
OPFI	2764	Créances sur des particuliers	- 40 000 €
OPFI	165	Remboursement des cautions	1 200 €
60	2128	Centre bourg – agencements	5 000 €
46	2111	Ecoquartier – Acquisition terrain R.Carrier	16 950 €
46	1322	Ecoquartier – reversement FRAPP	3 000 €
53	2051	Cimetière – concessions et droits similaires	3 000 €
2011005	2135	Mairie mobilier travaux – branchement gaz	4 000 €
2011007	2183	Acquisitions	5 250 €
2011008	2151	Travaux divers – réseaux de voirie	20 000 €
2013002	21534	Enfouissement à la Vache Noire	9 000 €
OPFI	020	Dépenses imprévues	20 000 €
		<i>Total dépenses</i>	<i>47 400 €</i>
RECETTES			
Opération	Article	Désignation	Montant
OPFI	024	Vente R.Carrier	25 500 €
OPFI	024	Vente sc Donville	4 000 €
OPFI	024	Vente P.Poirier	7 500 €
OPFI	165	Cautions	1 000 €
46	1322	Ecoquartier – subvention FRAPP (perçue)	3 000 €
53	1341	Subvention DETR (perçue)	1 000 €
60	1341	Centre bourg – DGE/DETR	3 790 €
2011005	1326	Mairie – subventions USED A brcht gaz (au lieu 890 € car CDDL)	590 €
2011007	1326	Acquisitions – subventions CAF	1 020 €
		<i>Total recettes</i>	<i>47 400 €</i>

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :
AUTORISE la décision modificative telle qu'elle est présentée ci-dessus.

222 – Mise à jour de l'actif

Ce point est supprimé de l'ordre du jour et reporté ultérieurement.

23 – Contrat transport collectif « les coccinelles »

Objet : contrat transport scolaire « les coccinelles » – n°2015-079-13

M. le Maire explique qu'un transport collectif est organisé actuellement pour des ressortissants fréquentant l'IME de Soissons.

Le transport scolaire du Conseil Général n'étant plus assuré à la prochaine rentrée scolaire, du fait de la dissolution du syndicat scolaire, le Maire a pris contact avec le transporteur privé « les coccinelles » pour les enfants du hameau de la Vache Noire.

Le principe proposé serait d'établir une convention entre la commune et le transporteur puis de refacturer les familles au prix coutant.

Le Maire propose de demander aux familles de s'engager sur la fréquentation de ce service avant la rentrée.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité valide ce principe et autorise le Maire à signer tous les documents nécessaires à sa mise en place.

24 – Tarifs municipaux

Objet : Tableau des tarifs municipaux – n°2015-080-14

Rapporteur : Nicolas REBEROT

Le maire informe le conseil municipal qu'il convient de mettre à jour différents tarifs municipaux.
Cette délibération abroge les délibérations antérieures ayant le même objet.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide d'appliquer les nouveaux tarifs à compter du 1^{er} juillet 2015.

25 – Suppression ASB

Objet : Suppression de l'abattement spécial à la base – n°2015-081-15

RAPPORTEUR : Monsieur le Maire

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil municipal décide de supprimer l'abattement spécial à la base.

3 – INTERCOMMUNALITE

31 – Convention ADS

Objet : Convention ADS - modificatif – n°2015-082-16

RAPPORTEUR : Monsieur le Maire

Par délibération 2015-053-11 en date du 13 avril dernier, le conseil municipal a autorisé le maire à signer une convention avec la CCVCFR pour utiliser leur service d'instruction ADS. Or, la clé de répartition n'est plus celle prévue. Considérant que la clé de répartition des frais ne repose plus uniquement sur le nombre d'habitants mais également pour moitié sur le nombre d'actes instruits, il convient de délibérer à nouveau.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

- ACCEPTE le principe de la convention sur les bases énoncées ci-dessus
- AUTORISE le Maire à signer avec la CCVFR ladite convention ci-dessous
- AUTORISE le Maire à signer tout document relatif à ce dossier, dont les avenants à la Convention,
- CHARGE et DELEGUE Monsieur le Maire ou son représentant, aux fins d'exécution de la présente.

32 – RPQS SERVA 2014

Ce point est supprimé de l'ordre du jour et reporté ultérieurement.

33 – FDS 2016

Objet : Programmation FDS 2016 – n°2015-083-17

Rapporteur : Monsieur le Maire

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, demande l'inscription des travaux suivants :

- les enduits superficiels :
de la ferme de la Montagne au monument, et impasse du bout de Gorgny / rue de la Vallée
- les réfections de chaussées de voiries communales :
rue du marais de la Noix : jonction entre les voies nord et sud (bouclage)
- les travaux de drainage des eaux pluviales le long des VC et RD :
rue de Villers au niveau de chez M.Lambert : colmatage pluvial
Rue du Cleux : intersection avec rue du marais de la noix, entrée de Montois

- les grosses réparations et reconstructions d'ouvrage d'art : NEANT

4 – AFFAIRES GENERALES

41 – Transactions Desgrippes

Objet : Transaction Desgrippes pénalités de retard – n°2015-084-18

Rapporteur : Monsieur le Maire

M. le Maire explique que les travaux ne sont pas terminés, puisqu'une fuite persiste sur un poste. L'entreprise conteste les pénalités de retard calculées, car pour elle les non-conformités sont des réserves. Si la commune maintient son calcul de pénalités, comme indiqué dans le marché, de 500 € par jour pour 90 jours, cette décision sera contestée devant le tribunal. Suite à l'entretien de M. le Maire avec le directeur de l'agence, une transaction amiable pourrait être trouvée en appliquant des pénalités de 160 € par jour (hors marché) jusqu'aux opérations préalables à la réception, à condition qu'il n'y ait plus aucune non-conformité, celles-ci prévues le lundi 29 juin. Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer une transaction dans ce sens.

42 – Emplois

421 – Créations de postes

Objet : Création de postes et mise à jour du tableau des effectifs – n°20150622-085-19

Rapporteur : Nicolas REBEROT

Le Maire, rappelle à l'assemblée :

Le SIVOS Montigny Lengrain et Ressons le Long étant arrivé à échéance en 1980 et sans accord entre les communes, cessera toute activité à la fin de l'année scolaire 2014-2015.

A cette fin, il convient de créer les postes correspondants.

Le Maire propose à l'assemblée,

la création de 1 emploi d'adjoint technique de 2^{ème} classe permanent à temps non complet à raison de 4.6 heures hebdomadaires.

la création de 1 emploi d'adjoint technique de 2^{ème} classe permanent à temps non complet à raison de 15 heures hebdomadaires.

la création de 2 emplois d'adjoint d'animation de 2^{ème} classe permanent à temps non complet à raison de 2.66 heures hebdomadaires.

la création de 4 emplois d'adjoint d'animation de 2^{ème} classe permanent à temps non complet à raison de 3.24 heures hebdomadaires.

la création de 1 emploi d'adjoint d'animation principal de 2^{ème} classe permanent à temps non complet à raison de 5 heures hebdomadaires.

Le tableau des emplois serait ainsi modifié à compter du 1^{er} juillet 2015,

422 – MAJ du tableau des effectifs

Suite à la création des emplois, le tableau des effectifs est mis à jour.

423 – Mise à disposition

Objet : Mise à disposition – n°20150622-086-20

Rapporteur : Nicolas REBEROT

Le Maire propose dans le cadre de la mutualisation, de mettre à disposition pour des travaux de comptabilité le personnel de la commune afin d'effectuer au sein de la CCPVA des missions ponctuelles. Le coût de cette mise à disposition serait facturé au prix réel à la CCPVA.

Bertrand Pointier demande si le centre de gestion ne peut pas proposer ce genre de service. M. le Maire précise que le centre de gestion a été consulté, mais qu'ils n'ont personne à proposer immédiatement performant sur les logiciels.

utilisés. La commune de Montigny-Lengrain qui utilise également les mêmes logiciels pourra peut être également proposer une mise à disposition à la CCPVA.

Le conseil municipal accepte cette éventualité et autorise M. le Maire à proposer cette mise à disposition à la CCPVA.

43 – Autorisation de défrichement

Objet : autorisation de défrichement de terrains n° 2015-087-21

Rapporteur : Nicolas REBEROT

La commune de Ressons le Long est propriétaire de terrains constructibles cadastrés A1084, ZH26, ZH94 et ZH25 sises au lieu-dit, d'une contenance de 3 396 m².

La commune est en train de procéder à la vente de ces terrains en vue de la construction d'une maison d'habitation par les acquéreurs. Cette opération nécessite un défrichement des parcelles.

Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité décide

- D'autoriser le défrichement des parcelles

5 – DIVERS

RPQS SPA 2014

Rapporteur : Nicolas REBEROT

Le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'assainissement est approuvé à l'unanimité.

Convention le relais

Rapporteur : Nicolas REBEROT

La commune ne dispose pas aujourd'hui de borne pouvant collecter les produits textiles d'habillement, les chaussures et le linge de maison (TLC).

Il est suggéré ici de positionner une borne « Le relais » sur un espace public. Cette borne permettrait d'accroître le poids de TLC collectés par habitant. Il est proposé d'implanter une borne Le Relais sur le parking de l'espace multisports situé rue du Routy.

L'implantation bornes TLC « Le relais » n'entraînera aucune dépense supplémentaire. La prestation du Relais, qui inclut la pose, l'entretien du conteneur, la collecte et le tri, est gratuite.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide la pose de nouvelles bornes TLC « Le Relais » à l'emplacement proposé ainsi que les termes de la convention annuelle d'occupation du domaine public que Monsieur le Maire est autorisée à signer avec EBS Le Relais Nord-est Ile de France.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h15

Ressons le Long, le 29 juin 2015

Le Maire,



Nicolas REBEROT